

**AVANT-PROJET D'ARRETE DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE ABROGEANT  
L'ARRETE DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE DU 19 NOVEMBRE 2004, PRIS EN  
APPLICATION DU DECRET-CADRE DU 10 AVRIL 2003 RELATIF A LA RECONNAISSANCE ET AU  
SUBVENTIONNEMENT DU SECTEUR PROFESSIONNEL DES ARTS DE LA SCENE**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, l'article 20, modifié par la loi spéciale du 16 juillet 1993 ;

Vu le décret-cadre du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène, modifié par l'arrêté du 23 juin 2006 et les décrets du 19 octobre 2007, du 17 décembre 2014, du 10 décembre 2015 et du 13 octobre 2016 ;

Vu l'avis du Comité de concertation des arts de la scène, donné le 11 mai 2017 ;

Vu le « test genre » du 16 mai 2017 établi en application de l'article 4, alinéa 2, 1°, du décret du 7 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française ;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 22 mai 2017 ;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le ..... ;

Vu l'avis xx.xxx/x du Conseil d'Etat, donné le xx/xx/xxxx en application de l'article 84, §1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 2°, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973 ;

Sur proposition de la Vice-présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance ;

Après délibération,

ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>.**

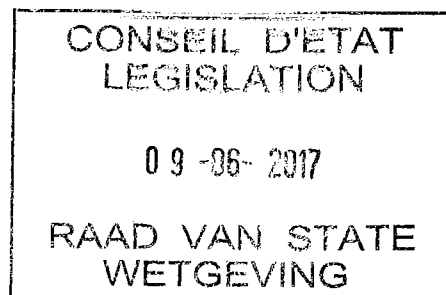
Est abrogé :

1° l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 novembre 2004 fixant les types d'activités qui, en vertu des objectifs poursuivis, dérogent à l'obligation pour un opérateur de réaliser au minimum 12,5 % de recettes propres sur la durée de son contrat-programme, pris en application du décret du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des Arts de la Scène.

**Art. 2.** Le ministre ayant les Arts de la scène dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bruxelles, le .....

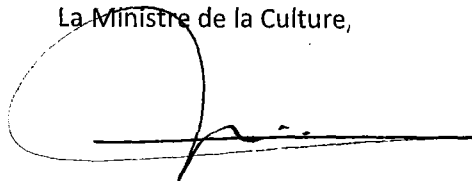
Pour le Gouvernement,



Le Ministre-Président

Rudy DEMOTTE

La Ministre de la Culture,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'A' followed by a horizontal line and a small flourish.

Alda GREOLI.